

Accord avec l'utilisateur final (AUF)

- Conditions Générales d'utilisation et de vente
du service de CGVU
-



1. DISPOSITIONS INTRODUCTIVES :

1.1. AUF	<p>L'utilisation des Services est soumise au présent contrat d'utilisateur final - Conditions générales des services de recharge et des services connexes (l' "Accord avec l'Utilisateur Final", « AUF ») conclu entre :</p> <ol style="list-style-type: none">Sowatt Solutions Adresse : ZI DES LANDIERS OUEST, 158 RUE DES EPINETTES, 73290 LA MOTTE-SERVOLEX Numéro d'enregistrement de la société : 903 356 970 R.C.S. Chambéry Numéro de téléphone : 04 79 68 52 99 Adresse électronique : contact@sowattsolutions.com ("nous", "le Prestataire de Services"¹) ettoute personne ou entité utilisant les Services ("vous" ou "l'Utilisateur Final"). <p>Le Prestataire de Services et l'Utilisateur Final sont désignés conjointement par le terme "Parties" ou individuellement par le terme "Partie".</p>
1.2. Acceptation de l'AUF	<p>La lecture et l'acceptation du présent AUF sont une condition de la création du compte d'Utilisateur Final et de l'utilisation des Services.</p> <p>Chaque Utilisateur Final, lorsqu'il s'inscrit sur la Plateforme et/ou l'App, est tenu (en cochant une case) d'accepter explicitement le présent AUF avant d'enregistrer son Compte d'Utilisateur Final et d'utiliser l'un des Services.</p> <p>Une fois que le Prestataire de Services aura enregistré l'Utilisateur Final et lui aura fourni un identifiant, ledit Utilisateur Final recevra une copie du présent AUF et devra l'accepter avant de pouvoir utiliser les Services.</p>
1.3. Rôle de Last Miles Solutions ²	<p>Nous vous informons que nous utilisons la Plateforme, l'Application et le Réseau de Recharge associé, déployé par Last Mile Solutions, pour vous fournir des Services.</p> <p>Par conséquent, pour utiliser nos services, vous devez également accepter les conditions générales d'utilisation de la plateforme et des applications pour les utilisateurs finaux ("Conditions générales") publiées par Last Mile Solutions.</p> <p>Veuillez noter que cet AUF ne peut pas modifier ou annuler les Conditions Générales et qu'en cas de divergence entre cet AUF et les Conditions Générales, ces dernières prévaudront en ce qui concerne la responsabilité de Last Mile Solutions, les conditions de paiement envers les Utilisateurs Finaux et le Transfert Partiel.</p> <p>En acceptant cet AUF, vous consentez également au Transfert Partiel à Last Mile Solutions de certains de nos droits et obligations, tel que décrit dans la Section 7 de cet AUF (7. TRANSFERT PARTIEL). En conséquence, Last Mile Solutions pourra prendre à sa charge la fourniture de certains Services, y compris le service de recharge, la facturation et les opérations de paiements liés à une telle transaction.</p> <p>Veuillez noter qu'à la suite de ce Transfert Partiel, Last Mile Solutions établira et délivrera une facture correspondante, percevra les montants payés pour les Services rendus et, dans le cas où vous êtes CPO, émettra une facture d' « auto-facturation » pour l'utilisation de votre Station de Recharge pour des Sessions de Recharge et versera votre rémunération correspondante.</p>
1.4. Champ d'application de l'AUF	<p>Le présent AUF s'applique de la même manière aux autres personnes utilisant les Services ou bénéficiant des Services et accédant à la Plateforme et/ou à l'App, y compris aux administrateurs des Comptes des Utilisateurs Finaux, les employés des Utilisateurs Finaux ou les Conducteurs de Flottes de VE.</p> <p>La recharge sans enregistrement avec l'utilisation de l'application (Sowatt Solutions in-app) n'entre pas dans le champ d'application du présent AUF et est directement fournie par Last Mile Solutions sur la base des Conditions Générales³ . Le présent AUF ne régit pas et ne s'applique pas à la recharge sur une base <i>ad hoc</i> avec l'utilisation de méthodes de paiement</p>

	directes (terminaux de paiement ou autres paiements directs par carte) à la Station de Recharge publique du CPO, qui doit être assurée par le CPO à sa propre Station de Recharge en vertu du règlement 2023/1804 (AFIR). Une assistance peut être fournie à cet égard dans le cadre de conditions distinctes.
1.5. Disponibilité de l'AUF	Cet AUF est disponible sur le site web du Prestataire de Services (référéncé via un lien sur la Plateforme et dans l'App). Nous vous fournirons également une copie de cet AUF par e-mail, après votre enregistrement sur la Plateforme ou dans l'Application.

2. DEFINITIONS :

2.1. Application	L'AppSowatt Solutions (opérée par Last Mile Solutions) utilisée par le Prestataire de Services est proposée à ses Utilisateurs Finaux pour trouver et fournir un accès à une Station de Recharge afin d'utiliser le Service de Recharge, d'établir et de gérer le compte de l'Utilisateur Final et, à l'avenir, d'autres services d'e-mobilité connexes.
2.2. Plate-forme	Plateforme Internet accessible via le site web sowattsolutions.evc-net.com et (le cas échéant) le site web du Prestataire de Services, et utilisée par le Prestataire de Services dans le but d'enregistrer les Utilisateurs finaux (c'est-à-dire de créer leurs Comptes d'Utilisateurs Finaux) et de fournir des Services.
Rôles :	
2.3. Consommateur	Une personne physique qui utilise les Services sans que cela soit lié à son activité professionnelle.
2.4. CSO	Propriétaire d'un Point de Charge (Station) ou autre entité autorisée à enregistrer le Point de Charge sur la Plate-Forme. Le CSO est rémunéré par le Réseau Last Mile Solutions pour les Sessions de Recharge que les Conducteurs de VE ont effectuées à sa Station de Recharge.
2.5. CPO	Opérateur de Point de Charge (Station) : entité responsable de la gestion et de l'exploitation d'un Point de Charge (Station) et qui fournit techniquement un Service de Recharge aux Utilisateurs Finaux, y compris au nom et pour le compte d'un MSP.
2.6. Utilisateur final	Une Partie au présent accord qui achètent des Services, notamment les Conducteurs de VE et les CSO. Seul un adulte jouissant d'une pleine capacité juridique peut devenir Utilisateur Final et être partie au présent AUF. Si une personne physique entre dans le présent AUF au nom d'une entité juridique (entreprise, municipalité, entité gouvernementale), le terme "Utilisateur Final" fait référence à cette entité, laquelle s'engage à respecter le présent AUF. Cette personne physique, agissant au nom de l'entité juridique, confirme être autorisée à agir au nom de cette entité.
2.7. Conducteur de VE	Un possesseur de VE, qui est une personne physique et titulaire d'un Identifiant, utilisateur de l'Application et/ou de la Plateforme, et utilisateur du Service de Recharge. Le Service de Recharge pour le Conducteur de VE peut être acheté par le Conducteur de VE qui est l'Utilisateur Final ou par un autre Utilisateur Final qui achète le Service de Recharge pour ses Conducteurs de VE (les Conducteurs d'une Flotte de VE).
2.8. LMS, Last Miles Solutions	Threeforce BV, opérant sous le nom de Last Mile Solutions, dont le siège social est situé à Zeemansstraat 11, 3016 CN, Rotterdam, Pays-Bas, numéro d'immatriculation de la société : 24360819, numéro de téléphone : +31 10 312 6000, adresse électronique : info@lastmilesolutions.com
2.9. MSP	Le Prestataire de Services de Mobilité, qui facilite l'accès au Point de Charge (Station) et vend des Services de Recharge à l'Utilisateur Final. Le MSP fournit un accès au Point de Charge (Station) par le biais de divers moyens d'identification, tels qu'un Identifiant ou l'Application.

2.10. Prestataire de services	Partie définie dans la clause 1.1. ci-dessus qui conclut le présent AUF avec l'Utilisateur Final et fournit des Services à l'Utilisateur Final.
<u>Documents :</u>	
2.11. AUF	Ce document constitue les termes et conditions de l'accord entre l'Utilisateur final et le Prestataire de services.
2.12. Conditions générales	Les Conditions générales d'utilisation de la Plateforme et des Applications pour les Utilisateurs Finaux, valant termes et conditions de l'accord entre l'utilisateur de la Plateforme et/ou de l'Application et Last Mile Solutions, comme indiqué dans la clause 1.3. ci-dessus.
<u>Services :</u>	
2.13. Recharge sans enregistrement⁴	La Recharge du VE à la Station de Recharge au moyen de l'Application, mais sans enregistrement ou connexion de la part l'Utilisateur Final, et par laquelle aucune autre relation commerciale n'est nouée à part l'achat d'un Service de Recharge.
2.14. Débit direct	La Méthode de paiement, fondée sur l'autorisation bancaire accordée par l'Utilisateur Final, permettant de collecter les paiements directement sur le compte bancaire de l'Utilisateur Final.
2.15. Compte de l'Utilisateur Final	Un compte individuel d'un Utilisateur Final créé lors de l'enregistrement sur la Plateforme ou dans l'Application, permettant à l'Utilisateur Final d'accéder aux Services.
2.16. VE	Véhicule routier électrique ou hybride qui utilise de l'électricité stockée dans une batterie, qui peut être rechargée à l'aide d'un Point de Charge.
2.17. Service de Remboursement à Domicile	Service faisant partie du Service d'Abonnement d'Hébergement, défini dans la clause 2.16 ci-dessous.
2.18. Service d'Abonnement d'Hébergement	Service d'enregistrement permettant la gestion à distance d'un Point de Charge (Station), ainsi que le règlement des Sessions de Recharge.
2.19. Identifiant	Tout dispositif physique ou numérique qui identifie le propriétaire d'un Véhicule Electrique et permet une Session de Recharge ("jeton de recharge", "carte de recharge", "dispositif de recharge" ou similaire).
2.20. Paiement	Tous les paiements qu'un Utilisateur Final doit au Prestataire de services dans le cadre de l'utilisation des Services, comme indiqué dans le présent AUF.
2.21. Transfert partiel	La cession partielle des droits au sens de l'article 3:94 du code civil néerlandais et le transfert partiel des obligations du Prestataire de services en vertu du présent AUF au sens de l'article 6:155 du code civil néerlandais (<i>voltooide shuldoverneming</i>), effectués par le Prestataire de services à Last Mile Solutions sur la base d'un accord distinct, avec l'accord de l'Utilisateur final. Le champ d'application du " <i>Transfert partiel</i> " est défini plus précisément dans la section 7 du présent AUF (7. TRANSFERT PARTIEL).
2.22. Point de Charge privé	Point de Charge non ouvert au public, à l'usage exclusif de son propriétaire.
2.23. Point de Charge	Tout point de charge, y compris un Point de Charge Privé et/ou une Station de Recharge, qui est généralement une installation située à un certain endroit et qui peut être utilisée pour charger la batterie d'un Véhicule Electrique.
2.24. Réseau de Recharge	La combinaison de toutes les Stations de Recharge du Réseau de Last Miles Solutions et des Réseaux Partenaires (sur la base des accords d'itinérance), à laquelle le Prestataire de

⁴ Si aucun ECQ in-app n'est en place, les références aux services de recharge fournis directement par LMS doivent être supprimées et les références à ces services du prestataire de services doivent être ajoutées.

	Services peut accorder l'accès aux MSP, conjointement à tous les MSP qui coopèrent avec LMS ou le Prestataire de Services fournissant des Services de Recharge à ces Stations de Charge.
2.25. Service de Recharge	La fourniture et consommation d'énergie à une Station de Recharge avec l'utilisation de l'Application ou de l'Identifiant fourni à l'Utilisateur Final par le Prestataire de Services dans le but de recharger un Véhicule Electrique et toutes les activités pertinentes qui s'y rapportent. Le "Service de Recharge " au sens du présent AUF n'inclut pas la Recharge sur une base <i>ad hoc</i> avec l'utilisation de l'application (voir la clause 1.4 du présent AUF).
2.26. Session de Recharge	Le processus complet de Recharge d'un VE à un Point de Charge, depuis le moment où le VE est connecté jusqu'au moment où il est déconnecté.
2.27. Station de Recharge	Une installation permettant l'utilisation du Service de Recharge par des tiers, ouverte au public ou à des groupes choisis de Conducteurs de VE.
2.28. Règlement 2023/1804 (AFIR)	Règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 concernant le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE.
2.29. Rémunération	Les redevances dues au CSO ou au CPO pour l'utilisation de ses stations de recharge afin de fournir aux utilisateurs finaux des Sessions de Recharge, qui doivent être payées sur la base des factures émises en vertu de l'autorisation d'autofacturation accordée par l'Utilisateur Final (assujetti à la TVA).
2.30. Services	Services fournis par le Prestataire de Services sur la Plateforme et l'Application, dans le cadre du présent AUF.

3. ÉTENDUE DES SERVICES ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

3.1. Étendue des Services	Les Services suivants sont fournis par le Prestataire de Services aux Utilisateurs Finaux : a. Services de recharge aux Points de Charge publics du Réseau de Recharge, b. Utilisation des identifiants fournis par le Prestataire de Services, c. Services d'itinérance, d. Établissement du Compte Utilisateur pour les Utilisateurs Finaux, e. Services d'Abonnement d'Hébergement, ce qui inclut : - Fourniture d'accès aux Stations de Recharge publiques destinées à l'Utilisateur Final aux MSP opérant au sein du réseau de recharge pour fournir des Services de Recharge aux Conducteurs de VE, f. Services de Remboursement à Domicile, g. Services d'assistance.
3.2. Services Payants	Les Services, à l'exception de la fourniture de l'Identifiant, de l'établissement du Compte de l'Utilisateur Final et du Service d'Assistance, sont payants. Le fait générateur de l'obligation de Paiement d'un Service est la commande du Service ou du début du Service Payant, ce que l'Utilisateur Final confirme en commandant le Service ou en commençant à utiliser le Service Payant.
3.3. Niveaux de Paiement	Le Prestataire de Services a le droit, moyennant une notification préalable d'un (1) mois aux Utilisateurs finaux, d'ajuster les prix des Services. Si l'Utilisateur final ne souhaite pas accepter l'ajustement des prix, il peut résilier le présent AUF, sans frais, avant la date d'entrée en vigueur du changement, sous réserve d'en informer le Prestataire au plus tard quatorze (14) jours avant l'entrée en vigueur de l'ajustement. Cette résiliation ne libère pas l'Utilisateur Final des obligations de Paiement qui pourraient être encore en suspens à ce moment-là. Dans le cas de Service de Recharge, les tarifs indiqués dans l'application immédiatement avant le début de la Session de Recharge sont toujours contraignants.
3.4. Conditions de Paiement	A. Conditions de paiement pour les services de facturation à payer par les utilisateurs finaux : <u>Paiements des utilisateurs finaux (autres que les entités gouvernementales ou commerciales) :</u> l'Utilisateur Final est tenu de payer dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture ; <u>Paiements des Utilisateurs finaux pour la Recharge effectuée par leurs employés (Conducteurs de Flotte de Véhicules Electriques) :</u> l'Utilisateur Final est tenu de payer dans

les quatorze (14) jours à compter de la date de la facture ;

Paiements des Utilisateurs Finaux qui sont des entités gouvernementales ou des entités commerciales : le délai de paiement convenu individuellement peut s'appliquer (au lieu du délai de paiement standard de quatorze (14) jours) à condition qu'il ait été convenu à l'avance avec le Prestataire de Services ou LMS (un délai de paiement maximum de trente (30) jours est autorisé). Dans le cas contraire, l'Utilisateur Final est tenu de payer dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture.

B. Conditions de paiement pour tout autre paiement de Services demandé aux Utilisateurs Finaux (en particulier pour le Service d'Hébergement et les coûts remboursés) :

Paiements des Utilisateurs finaux (autres que les entités gouvernementales ou commerciales) : l'Utilisateur Final est tenu de payer dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture ;

Paiements des utilisateurs finaux pour les Services de Remboursement à Domicile : l'Utilisateur Final est tenu de payer dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture ;

Paiements des Utilisateurs Finaux qui sont des entités gouvernementales ou des entités commerciales : le délai de paiement convenu individuellement peut s'appliquer (au lieu du délai de paiement standard de quatorze (14) jours) à condition qu'il ait été convenu à l'avance avec le Prestataire de Services ou LMS (un maximum de trente (30) jours de délai de paiement est autorisé). Dans le cas contraire, l'Utilisateur Final est tenu de payer dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture.

C. Conditions de paiement de la rémunération des CSO/CPO en vertu des présentes ou de tout autre paiement à effectuer aux utilisateurs finaux :

Les paiements de la rémunération à l'Utilisateur Final ou tout autre paiement à l'Utilisateur Final (de la part du Prestataire de Services ou de LMS, selon le cas) doivent être effectués dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la facture ;

D. Conditions de paiement pour le remboursement des frais de charge à payer aux employés (dans le cas du Service de remboursement à domicile) :

Employé : les paiements des frais remboursés (en cas de service de remboursement à domicile) à l'employé sont effectués dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture.

4. LE SERVICE DE RECHARGE, LES IDENTIFIANTS ET LES SERVICES D'ITINÉRANCE :

4.1. Disponibilité du Service de Recharge

L'Application et/ou l'Identifiant fournis permettent d'utiliser le Service de Recharge aux Stations de Recharge du Réseau de Recharge.

Le Service de Recharge est disponible pendant les heures de disponibilité de la Station de Recharge concernée, qui sont également indiquées sur la Plateforme et dans l'Application.

Le démarrage et la fin de la Session de Recharge avec l'utilisation de l'Application se font en sélectionnant le bouton approprié dans l'Application ("Démarrer la recharge", "Arrêter la recharge").

Les Stations de Recharge disponibles dans le Réseau de Recharge peuvent changer dans le temps et leur disponibilité dépend de nombreux facteurs, y compris des accords avec un Réseau Partenaire. Par conséquent, une Station de Recharge peut être retirée du Réseau de Recharge à tout moment.

4.2. Paiements pour le Service de Recharge

Le Service de Recharge est un Service Payant, facturé conformément à la liste de prix indiquée sur la Plateforme et dans l'Application pour la Station de Recharge concernée. Les tarifs et les modes de paiement doivent être acceptés avant le début de la Session de Recharge.

Les prix indiqués sont toujours des prix bruts et incluent la TVA (au taux en vigueur).

Le plus souvent, les frais sont calculés par kWh prélevé pendant la Recharge.

Dans certains cas, les prix indiqués dans l'Application peuvent également prévoir des frais supplémentaires, par exemple des frais de démarrage, des frais d'itinérance, des frais pour l'utilisation de méthodes de paiement directes. Ces frais sont toujours clairement indiqués dans la liste des prix.

En outre, la période pendant laquelle votre VE ou le VE du conducteur d'un VE de Flotte est garé dans l'espace de stationnement attribué à la Station de Recharge peut entraîner des frais supplémentaires.

Les méthodes de paiement sont toujours indiquées dans l'Application. Il peut s'agir de méthodes de paiement prépayées avec l'utilisation de cartes de débit ou de crédit Visa, Visa Electron, MasterCard, MasterCard Electronic, Maestro et autres, comme indiqué dans l'Application.

	<p>Le paiement par prélèvement automatique et/ou par virement bancaire peut être disponible pour les Utilisateurs Finaux enregistrés (à la fois les Conducteurs de VE et les Utilisateurs Finaux qui achètent des Services de Recharge pour les Conducteurs de VE de leur Flotte).</p> <p>En commençant une Session de Recharge, vous acceptez d'utiliser le Service de Recharge avec l'obligation de payer et vous acceptez que le Service de Recharge commence immédiatement, à votre demande, sans droit de résilier l'accord concernant ce Service (dans le cas où vous êtes un Consommateur).</p> <p>L'Utilisateur Final ne sera facturé que du montant dû pour les Services Payants effectivement fournis.</p>
4.3. Obligations du Conducteur de VE	<p>Lors de l'utilisation de la Station de Recharge, chaque Conducteur de VE doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter toutes les réglementations en vigueur pour et en rapport avec la Recharge, tant celles établies par le Prestataire de Services que par le CSO et/ou le CPO des Points de Charge, ainsi que toutes les éventuelles réglementations légales applicables (sécurité et autres) ; • n'utiliser l'équipement de la Station de Recharge qu'en toute sécurité, conformément à l'usage prévu, aux instructions d'utilisation de la Station de Recharge disponibles à la Station de Recharge et aux instructions des personnes qui utilisent la Station de Recharge sur place (si ces personnes sont présentes à la Station de Recharge) ; • utiliser la place de stationnement reliée à la Station de Recharge uniquement pendant la durée de la Session de Recharge et ne pas gêner l'accès des autres Conducteurs de VE à la Station de Recharge.
4.4. Station de Recharge	<p>Lorsqu'il fournit le Service de Recharge, le Prestataire de Services utilise les données concernant la recharge et la fourniture d'énergie du CPO et/ou du CSO. Le CPO ou le CSO doit s'assurer du fait que la Station de Recharge est suffisamment identifiable, qu'elle est conforme à toutes les exigences légales et techniques et qu'elle est alimentée en énergie sans interruption.</p>
4.5. Utilisation de l'Identifiant	<p>L'Utilisateur Final peut exiger du Prestataire de Services qu'il lui fournisse l'Identifiant. Un identifiant est fourni par le Prestataire de Services afin de permettre à l'Utilisateur Final d'accéder au Point de Charge (Station) et de régler la Session de Recharge en l'utilisant. Tout Identifiant fourni par le Prestataire de Services est et reste la propriété du Prestataire de Services.</p>
4.6. Service d'itinérance	<p>L'Utilisateur Final qui utilise le Service de Recharge en vertu des présentes est également autorisé à utiliser le Service d'Itinérance à partir de son Compte d'Utilisateur Final, de l'Application ou de l'Identifiant. Ce service permet aux Conducteurs de VE de recharger leurs Véhicules Electriques au sein du Réseau de Recharge - en dehors du Réseau Last Mile Solutions.</p>

5. SERVICE D'ABONNEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES CSO/CPO :

5.1. Service d'Abonnement d'Hébergement	<p>Un Utilisateur Final qui est un CSO/CPO peut acheter un Service d'Abonnement Hébergé de son Point de Charge. Ce Service permet la gestion et la surveillance à distance du Point de Charge, ainsi que le décompte des Sessions de Recharge effectuées à ce Point de Charge.</p> <p>Le Service d'Abonnement d'Hébergement assure la connectivité entre le Point de Charge et la Plate-Forme pour que les Comptes-Rendus de Recharge (CDR) puissent être téléchargés sur la Plate-Forme depuis les Points de Charge. Il permet également de fournir des Services de Recharge aux Conducteurs de VE dans les Stations de Recharge proposant ce Service par le biais du Prestataire de Services et d'autres MSP au sein du Réseau de Recharge.</p>
5.2. Réseau de Recharge	<p>Toutes les Stations de Recharge publiques enregistrées sur la Plate-Forme sont incluses dans le Réseau de Recharge (Réseau Last Mile Solutions).</p> <p>Ainsi, dans le cas où vous êtes CPO ou CSO du Point de Charge enregistré sur la Plate-Forme, vous acceptez d'inclure cette Station de Charge dans le Réseau Last Mile Solutions et de permettre au Prestataire de Services, à Last Mile Solutions ou à d'autres MSP autorisés par eux ou inclus dans le Réseau de Recharge, d'y accéder aux fins de fournir les Services de Recharge, en échange de la Rémunération.</p> <p>Vous garantissez que vous êtes habilité à accorder un tel accès et à percevoir une Rémunération à ce titre.</p> <p>En acceptant cet AUF, vous autorisez également le Prestataire de Services et Last Mile Solutions à accorder un accès supplémentaire à ces Stations de Recharge au sein du Réseau</p>

	de Recharge et à donner accès aux données de votre Station de Recharge à ces entités.
5.3. Les obligations du CSO	<p>En tant que CPO ou CSO enregistrant le Point de Charge sur la Plate-Forme, vous êtes et restez responsable de l'exploitation et de l'entretien techniquement adapté et sûr de ce Point de Charge, des dispositifs ou équipements mis en œuvre à ce Point de Charge (comme les terminaux de paiement si la loi l'exige), de la fourniture des instructions pertinentes requises par la loi (et convenues avec le Prestataire de Services), du respect de toutes les exigences techniques, des réparations et des inspections techniques (si nécessaire), ainsi que du respect de toutes les dispositions légales applicables et des règles techniques communément admises.</p> <p>Vous êtes également tenu de fournir à ce Point de Charge l'énergie nécessaire à la Recharge des VE et d'identifier correctement la Station de Recharge. En donnant accès à votre Station de Recharge et en lui fournissant l'énergie qui sera consommée pendant les Sessions de Recharge, vous fournissez de l'énergie (au sens des dispositions relatives à la TVA) au Prestataire de Services, à Last Mile Solutions ou à un autre MSP opérant au sein du Réseau de Recharge, leur permettant de fournir le Service de Recharge à votre Station de Recharge.</p> <p>En raison de l'étendue des tâches des CSO/CPO, le Prestataire de Services ne garantit pas à ses utilisateurs la densité et/ou l'accessibilité des Points de Charge et/ou la fourniture d'énergie sans interruption.</p>
5.4. Rôle du Prestataire de Services	<p>Les Services du Prestataire de Services en vertu des présentes, et concernant les Stations de Recharge enregistrées sur la Plateforme, ont pour but de soutenir l'exécution par les CPO et/ou les CSO de ces Stations de leurs missions et obligations. Aucune disposition du présent AUF ne doit toutefois avoir pour effet de faire assumer par le Prestataire de Services un tel rôle (de CPO ou de CSO) et l'ensemble des missions liées, en particulier les missions spécifiées dans le règlement 2023/1804 (AFIR).</p> <p>Si vous êtes le CPO de la Station de Recharge, les obligations de l'"opérateur de point de recharge" au sens du règlement 2023/1804 (AFIR) restent à votre charge et vous continuez à être tenu de les exécuter.</p> <p>Si vous êtes un CSO qui enregistre la Station de Recharge sur la Plate-Forme, vous êtes présumé agir également en tant que CPO.</p> <p>Toute autre configuration nécessite la signature d'un accord écrit distinct avec le Prestataire de Services.</p> <p>En vertu d'un accord séparé entre le Prestataire de Services et le CSO/CPO, le Prestataire de Services peut expressément accepter de jouer le rôle de CPO de la Station de Recharge qui sera enregistrée sur la Plate-Forme. Si un tel accord est en vigueur au moment de l'enregistrement de la Station de Recharge sur la Plate-Forme, l'acceptation du présent AUF par le CSO/CPO, en sa qualité de partie à l'accord susmentionné, n'entraînera aucune modification de cet accord, ni sa résiliation. Sauf accord contraire des Parties, dans un tel cas, les obligations du Prestataire de Services au titre des présentes et celles au titre d'un accord distinct tel que visé ci-dessus, sont exécutées de manière indépendante.</p>
5.5. Rémunération	<p>En tant qu'Utilisateur Final et CSO de la Station de Recharge publique au sein du Réseau de Recharge, l'utilisation de votre Station de Recharge aux fins de fournir des Sessions de Recharge par le biais du Prestataire de Services, de Last Mile Solutions ou d'autres MSP au sein du Réseau de Recharge, vous sera remboursée, conformément aux tarifs et prix convenus sur la Plate-Forme.</p> <p>La rémunération du CSO de la Station de Recharge publique, telle que décrite ci-dessus, sera établie à partir des factures émises par le biais d'une autorisation d'autofacturation accordée directement à Last Mile Solutions dans les conditions décrites à l'Annexe I des Conditions Générales (CONDITIONS GÉNÉRALES : ANNEXE I. CONTRAT D'AUTOFACTURATION).</p>
5.6. Service de Remboursement à Domicile	<p>Si un Utilisateur Final utilisant le Service d'Abonnement d'Hébergement pour un Point de Charge privé situé dans les lieux occupés par ses employés (ou une autre personne) décide d'utiliser le Service de Remboursement à Domicile, le Prestataire de Services devra rembourser à ces employés (ou à l'autre personne désignée par l'Utilisateur final) les coûts de l'énergie consommée pour les Sessions de Recharge à ce Point de Charge privé.</p> <p>A cette fin, le Prestataire de Services utilisera les données indiquées par l'Utilisateur Final sur son Compte d'Utilisateur Final, y compris les informations de paiement de ces employés et le tarif de l'énergie, à condition que tous les coûts remboursés conformément à cette clause le soient par l'Utilisateur Final qui utilise le Service d'Abonnement d'Hébergement (l'employeur ou une autre entité).</p>

6. AUTRES SERVICES :

<p>6.1. Compte de l'Utilisateur Final</p>	<p>L'Utilisateur Final accède aux Services du Compte de l'Utilisateur final en s'enregistrant et en se connectant au Compte de l'Utilisateur final. La condition pour créer le compte de l'Utilisateur Final est de remplir intégralement le formulaire d'enregistrement et d'accepter le présent AUF, ainsi que les Conditions Générales.</p> <p>Grace à son Compte Utilisateur, l'Utilisateur Final gère l'étendue des Services et les paramètres de son Compte Utilisateur, commande les Services et met à jour ses données.</p>
<p>6.2. Obligations de l'Utilisateur Final liées au Compte de l'Utilisateur Final</p>	<p>L'Utilisateur Final est tenu de fournir - via son Compte d'Utilisateur Final - toutes les coordonnées nécessaires, complètes et correctes, les données personnelles et les informations de paiement, ainsi que - le cas échéant - les données actuelles, complètes et correctes de ses Conducteurs de Flotte VE ou de ses employés (le cas échéant par interposition de tiers) sur la Plateforme et/ou dans l'Application. En cas de modification des données fournies lors de l'enregistrement du Compte de l'Utilisateur Final, l'Utilisateur final est tenu d'en informer immédiatement le Prestataire de Services et de lui fournir les données mises à jour. L'Utilisateur Final doit signaler tout changement, en particulier de numéro de compte bancaire, d'adresse de facturation et/ou d'adresse électronique, au plus tard dans un délai d'un (1) mois calendaire avant que le changement ne devienne effectif. L'Utilisateur Final garantit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les données à caractère personnel qu'il fournit au Prestataire de Services ont été légalement collectées ; • il a informé les personnes concernées du traitement de leurs données à caractère personnel comme l'exigent les lois pertinentes sur la protection des données et, le cas échéant, leur a fourni une copie de la politique de confidentialité du Prestataire de Services ; • lorsque cela est nécessaire ou approprié, il a obtenu le consentement valable des personnes concernées pour le traitement par le Prestataire de Services de leurs données à caractère personnel.
<p>6.3. Autres Services</p>	<p>Le Prestataire de Services peut également fournir des Services supplémentaires, non spécifiés dans le présent document, et disponibles sur la Plate-Forme et/ou dans l'Application, comme des compléments payants aux Comptes d'Utilisateurs Finaux.</p> <p>Le Prestataire de Services peut développer et ajouter des fonctions supplémentaires et d'autres Services disponibles à tout moment.</p>
<p>6.4. Bulletin d'information</p>	<p>Vous pouvez également accepter, via la Plate-Forme, de recevoir la lettre d'information du Prestataire de Services, qui peut contenir des informations ou des offres commerciales, à l'adresse de courrier électronique que vous avez fournie.</p> <p>Il est possible de se désinscrire de ce bulletin d'information à tout moment en notifiant cette désinscription au Prestataire de Services (en utilisant l'adresse de courrier électronique mentionnée dans la clause 1.1) ou en cliquant sur le lien dédié prévu à cet effet dans le courrier électronique d'accompagnement du bulletin d'information.</p>

7. TRANSFERT PARTIEL :

<p>7.1. Transfert Partiel entre le Prestataire de Services et LMS</p>	<p>Dans le cadre d'une convention distincte conclue entre le Prestataire de Services et Last Mile Solutions et après avoir obtenu votre consentement comme indiqué dans la clause 1.3, le Prestataire de Services a partiellement transféré ses droits et obligations au titre du présent AUF à Last Mile Solutions (Transfert Partiel).</p> <p>Le Transfert Partiel est convenu dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Prestataire de Services, avec votre consentement, a transféré à Last Mile Solutions une partie de ses obligations au titre des présentes pour vous fournir les Services suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Services de Recharge, y compris la fourniture d'énergie pour la Recharge des VE, ○ Services d'Abonnement d'Hébergement, ○ Services de Remboursement à Domicile ; • le Prestataire de Services cède à Last Mile Solutions ses créances de paiement à votre égard en tant qu'Utilisateur final pour les Services indiqués ci-dessus, de sorte que vous êtes tenu d'effectuer tous les paiements dus pour les Services fournis par Last Mile Solutions directement auprès de Last Mile Solutions et non plus du Prestataire de Services. <p>En conséquence, Last Mile Solutions vous facturera également en tant qu'Utilisateur Final pour ces Services, vous paierez (si vous êtes CSO) les Rémunérations dues en vertu des présentes au titre des Sessions de Recharge effectuées à vos Stations de Recharge par le biais des</p>
--	--

	<p>MSP et au sein du Réseau de recharge, et émettra des factures « auto-facturées » concernant le montant des Rémunérations.</p> <p>Pour l'exécution de ses missions au titre du Transfert partiel, Last Mile Solutions est également autorisée par les Utilisateurs Finaux à collecter les paiements auprès d'eux par le biais d'un prélèvement automatique, si ce mode de paiement est applicable.</p> <p>Le Transfert Partiel n'a lieu que dans la mesure et aux fins indiquées ci-dessus.</p> <p>Le Transfert Partiel ne peut impliquer aucune autre entité.</p>
7.2. Notification	En acceptant cet AUF, vous êtes également informé de ce Transfert Partiel.
7.3. Conditions des Services concernés par le transfert partiel	Les Conditions des Services, y compris les conditions de paiement et de responsabilité, sont décrites dans le présent AUF et ne sont pas modifiées par le Transfert Partiel.

8. SERVICE D'ASSISTANCE. RECLAMATIONS :

8.1. Service d'Assistance	<p>Le Prestataire de Services vous fournit son Service d'Assistance concernant l'utilisation de la Plate-Forme, de l'Application, du Compte d'UtilisateurFinal et des Services.</p> <p>Chaque Utilisateur Final doit adresser ses réclamations - le cas échéant - directement au Prestataire de Services.</p> <p>Les coordonnées sont indiquées dans la clause 1.1. du présent AUF.</p> <p>Le Prestataire de Services répond à la réclamation dans les meilleurs délais par le même moyen que celui par lequel la réclamation a été transmise, ou par courrier électronique.</p> <p>Concernant les consommateurs, la section 9 des présentes conditions (9. CONSOMMATEURS) est applicable.</p>
8.2. Service d'Assistance pour les Stations de Recharge	<p>Pour chaque utilisation du Service de Recharge, le service d'assistance du CPO disponible à la Station de Recharge peut également être utilisé.</p> <p>Les coordonnées seront affichées sur la Station de Recharge.</p>
8.3. Service d'Assistance Last Mile Solutions	Si vous avez besoin de contacter directement Last Mile Solutions, ou si vous souhaitez déposer une réclamation auprès de Last Mile Solutions, vous trouverez les coordonnées nécessaires dans les Conditions Générales.

9. CONSOMMATEURS :

9.1. Consommateurs	La présente section 9 ne s'applique qu'aux Utilisateurs Finaux qui sont des Consommateurs.
9.2. Droit de rétractation	<p>Le Consommateur a le droit de se rétracter de la convention conclue avec le Prestataire de Services sans frais et sans obligation de justifier dans les quatorze (14) jours suivant la conclusion. L'envoi de la notification avant la date limite ci-dessus suffit pour respecter le délai.</p> <p>Si le contenu numérique du Service du Prestataire de Services n'est pas fourni au consommateur, ce dernier peut en outre se rétracter du contrat sans nécessité de demander que le contenu numérique du Service soit fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'il ressort clairement de la communication du Prestataire de Services ou des circonstances qu'il ne fournira pas le contenu numérique ou le service numérique, • si le Consommateur et le Prestataire de Services ont convenu, ou s'il ressort clairement des circonstances de la conclusion du contrat, qu'une date limite spécifique pour la fourniture du contenu numérique ou du service numérique était d'une importance capitale pour le Consommateur et que le Prestataire de Services n'a pas fourni le contenu numérique ou le service numérique dans le délai convenu. <p>Le Consommateur peut également se rétracter de l'AUF si le contenu numérique relatif au le Service ou le Service numérique n'est pas conforme à l'AUF, comme décrit dans la clause 8.3 ci-dessous.</p> <p>En cas de rétractation du présent AUF, l'accord est réputé ne pas avoir été conclu. Le Prestataire de Services est tenu de rembourser, dans un délai de quatorze (14) jours, tous les paiements effectués par l'Utilisateur Final, à l'exception des paiements effectués pour des Services fournis à la demande du Consommateur avant la rétractation de l'accord.</p>

	<p>Le Prestataire de Services est tenu de fournir les Services avant l'expiration du délai de rétractation de l'accord conclu avec le Consommateur, à condition que le Consommateur en fasse expressément la demande.</p> <p>Le Consommateur peut utiliser le modèle de notification de rétractation suivant (facultatif) :</p> <p style="text-align: center;">Modèle de formulaire de rétractation</p> <p><i>Adressé à contact@sowattsolutions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Je/nous (*) notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat relatif à la fourniture du Service suivant (*) - Date de conclusion du contrat (*) - Nom complet du/des consommateur(s) - Adresse du/des consommateur(s) <p>Le Service de Recharge, de par sa nature, est à début d'exécution immédiat. C'est pourquoi, en lançant la Recharge, vous acceptez le démarrage immédiat du Service, c'est-à-dire également avant l'expiration du délai de rétractation de l'accord relatif à ce Service et jusqu'à ce que, le cas échéant, vous vous rétractiez de cet accord. Il vous est rappelé que, dans ce cas, vous serez obligé de payer pour le Service fourni.</p>
<p>9.3. Conformité contractuelle - responsabilité juridique pour les Services</p>	<p>Si le contenu numérique concernant le Service ou le Service numérique n'est pas conforme au présent AUF, le Consommateur peut demander que toute mesure soit prise pour remédier à la non-conformité. Le Prestataire de Services ne peut refuser que si la demande faite est déraisonnable (le Prestataire de Services n'étant pas responsable de la non-conformité en question) ou si la mise en conformité avec l'AUF est impossible ou entraînerait des coûts déraisonnables pour le Prestataire de Services. La mise en conformité avec l'AUF doit avoir lieu dans un délai raisonnable à compter de la réclamation. Les coûts de mise en conformité du service avec l'AUF sont à la charge du Prestataire de Services.</p> <p>Si la mise en conformité du Service avec l'AUF est impossible ou entraîne des coûts déraisonnables, le Consommateur pourra demander une réduction proportionnelle du prix ou, si la non-conformité est d'une ampleur significative, se retirer de l'AUF. Cette clause s'applique également si la non-conformité du Service avec l'AUF est si importante qu'elle justifie une réduction du prix ou une rétractation sans demande préalable de mise en conformité.</p>
<p>9.4. Délai de résolution d'une réclamation</p>	<p>La réclamation du Consommateur sera examinée par le Prestataire de Services dans les meilleurs délais, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant sa transmission, et une réponse sera fournie dans chaque cas sur un support durable. S'il n'est pas répondu à la réclamation du Consommateur dans le délai susvisé, la réclamation sera considérée comme justifiée.</p>
<p>9.5. Droit de résiliation</p>	<p>Si la mise à jour de la Plate-Forme ou de l'Application par le Prestataire de Services ou toute autre modification des Services emporte des conséquences négatives significatives sur l'accès du Consommateur aux Services ou sur leur utilisation, le Consommateur peut résilier l'accord sans préavis dans les trente (30) jours suivant cette modification.</p>
<p>9.6. Durée minimale des obligations du Consommateur</p>	<p>Le Consommateur est lié par l'accord conclu en vertu du présent AUF au moins pendant la période allant du début du Service de Recharge jusqu'au paiement de ce Service et/ou pour la période pendant laquelle l'Utilisateur Final dispose d'un Compte d'Utilisateur Final.</p>

10. RESPONSABILITÉ :

<p>10.1. Responsabilité du Prestataire de Services</p>	<p>Sauf disposition juridique contraire, le Prestataire de Services n'est pas responsable de la non-conformité des Services numériques, y compris du contenu numérique, avec l'AUF, ni des dommages et autres conséquences qui découlent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'incompatibilité de l'environnement numérique utilisé par l'Utilisateur Final avec les exigences techniques pour l'utilisation de la Plateforme, de l'Application ou des Services dont l'Utilisateur Final a été informé avant la conclusion de cet AUF, y compris les irrégularités dans l'équipement informatique ou les appareils mobiles de l'Utilisateur Final ou le dysfonctionnement de logiciels tiers utilisés par l'Utilisateur Final ; • manquement à l'obligation de coopération requise dans la fourniture des Services, dont l'Utilisateur Final a été informé avant la conclusion de l'accord avec LMS, la manipulation incorrecte de la Plate-Forme ou de l'Application par l'Utilisateur. <p>Sauf disposition juridique contraire, la responsabilité de la fourniture d'électricité à la Station de Recharge, y compris la possibilité de recharger (complètement) le Véhicule</p>
---	---

	<p>Electrique/hybride et son efficacité, incombe au CSO, au CPO ou à toute autre entité exploitant la Station de Recharge concernée. Le CPO ou le CSO est responsable de la fourniture d'électricité au Point de Charge concerné, y compris de la possibilité de réaliser une Charge (complète) du VE et de son efficacité. Le Prestataire de Services n'est pas responsable si le VE ne peut pas être chargé (ou ne peut pas l'être en toute sécurité) en raison d'un défaut du VE ou des équipements utilisés, tels que les câbles de charge.</p> <p>Le Prestataire de Services peut être responsable des dommages subis par l'Utilisateur Final en raison d'un manquement imputable au Prestataire de Services à ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'Utilisateur Final, à condition que l'Utilisateur Final informe le Prestataire de Services de ce manquement par écrit dans les dix (10) jours ouvrables suivant le jour où l'Utilisateur Final a identifié ou aurait pu raisonnablement identifier le manquement, et en accordant au Prestataire de Services un délai raisonnable pour se conformer à ses obligations. Le délai de dix (10) jours ouvrables mentionné ci-dessus ne s'applique pas aux Consommateurs.</p> <p>La responsabilité du Prestataire de Services en vertu des présentes Conditions est limitée, en tout, à six (6) fois la redevance payée par l'Utilisateur Final pour les Services sur le mois au cours duquel le dommage s'est produit, ainsi qu'à la perte réelle subie (cette limitation ne s'applique pas en cas de négligence grave ou de dommage intentionnel, et ne s'applique pas non plus vis-à-vis des Utilisateurs Finaux qui sont des Consommateurs).</p> <p>Les limitations ci-dessus s'appliquent en conséquence à Last Mile Solutions du fait du Transfert Partiel.</p>
10.2. Garantie du Prestataire de Services au titre de l'AUF	Outre les autres obligations du Prestataire de Services en vertu des présentes et indépendamment du Transfert Partiel, le Prestataire de Services donne à l'Utilisateur Final sa propre garantie que le présent AUF sera exécuté dans son intégralité, conformément à son contenu.
10.3. Responsabilité de l'Utilisateur Final	<p>Sauf disposition juridique contraire, l'Utilisateur Final est responsable des erreurs dans les documents, les paiements ou des autres dommages causés par le non-respect par l'Utilisateur Final de l'obligation de fournir des informations actuelles, correctes et complètes.</p> <p>Sauf disposition juridique contraire, l'Utilisateur Final est responsable des dommages causés par une utilisation inappropriée ou négligente de la Plate-Forme, de l'Application ou des Points de Charge et indemnise le Prestataire de Services des Réclamations qui en découlent.</p>

11. DONNÉES PERSONNELLES :

11.1. Contrôleur des données	<p>Le responsable du traitement des données personnelles de l'Utilisateur Final (si celui-ci est une personne physique) ou des personnes représentant l'Utilisateur Final est le Prestataire de Services, comme spécifié dans la clause 1.1 du présent document.</p> <p>Vous pouvez contacter le Prestataire de Services sur les questions relatives à vos données personnelles en utilisant les coordonnées spécifiées dans la clause 1.1. du présent document.</p>
11.2. Traitement des données à caractère personnel	<p>Le Prestataire de Services traite, entre autres, les coordonnées de l'Utilisateur Final, son adresse électronique, l'étendue des Services utilisés, les données de facturation (par exemple, les données de la carte de paiement), les données de l'Utilisateur Final indiquées pour la facturation (nom, société, numéro de TVA, adresse).</p> <p>Les données à caractère personnel des Utilisateurs Finaux ou de leur personnel sont traitées pour : (i) exécuter le présent AUF (pendant la durée de l'accord conclu en vertu des présentes et dans la limite du délai de prescription des Réclamations) et (ii) remplir ses obligations légales (pendant la durée requise par la loi, c'est-à-dire pour l'archivage de la documentation relative aux ventes).</p>
11.3. Droits de l'Utilisateur Final	La personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, ainsi que le droit de déposer une plainte pour traitement illicite auprès de l'organe de contrôle de la protection des données (l'autorité néerlandaise de protection des données ou l'organe local de contrôle de la protection des données de l'UE).

11.4. Politique de confidentialité	Les détails de la procédure de traitement des données personnelles peuvent être trouvés dans la politique de confidentialité du Prestataire de Services disponible sur la Plate-Forme, dans l'Application, ainsi qu'à l'adresse suivante : https://www.sowattsolutions.com/politique-de-confidentialite/
---	--

12. MESURES TECHNIQUES ET RISQUES :

12.1. Véhicule Electrique	Le Service de Recharge à une Station de Recharge donnée est disponible exclusivement pour les Conducteurs de VE dont les Véhicules Electriques répondent aux exigences techniques de cette Station de Recharge, comme indiqué dans l'Application et dans les instructions relatives à la Station de Recharge.
12.2. Compte de l'Utilisateur Final	L'enregistrement d'un Compte d'Utilisateur Final est nécessaire pour utiliser les Services fournis aux Utilisateurs Finaux enregistrés. L'utilisation du Service de Recharge sans enregistrement ne nécessite pas l'enregistrement d'un Compte d'Utilisateur Final.
12.3. Connexion Internet	Pour utiliser les Services sur la Plate-Forme, l'Utilisateur Final doit disposer d'un équipement informatique ou d'un appareil mobile ayant accès à Internet et d'un navigateur web répondant aux normes indiquées par le Prestataire de Services. Il peut également être requis d'activer les cookies nécessaires pour fournir correctement les Services.
12.4. Adresse électronique	Pour utiliser les Services, l'Utilisateur Final doit disposer d'une adresse électronique active.
12.5. Exigences de l'Application	L'Utilisateur Final doit disposer d'un appareil mobile équipé d'un système d'exploitation Android version 5.1 ou supérieure ou d'un système d'exploitation iOS version 11.0 ou supérieure (conformément aux exigences indiquées dans le canal de distribution de l'application mobile applicable) avec accès à Internet, et télécharger et installer l'application.
12.6. Points de Charge	Pour bénéficier des Services, les Points de Charge doivent répondre aux normes de communication requises pour la Plate-Forme (protocole de communication OCPP) et être équipés d'une carte SIM fournie par le Prestataire de Services ou Last Mile Solutions. L'installation des cartes SIM dans le Point de Charge, l'adaptation du Point de Charge à la possibilité de communication avec la Plate-Forme et la réalisation des tests d'intégration sont à la charge de l'Utilisateur Final. L'Utilisateur Final supporte également les coûts des services de télécommunication liés à la communication du Point de Charge avec la Plate-Forme. Le Service d'Abonnement d'Hébergement ne peut être fourni qu'après l'installation préalable et correcte de la carte SIM et l'intégration avec la Plate-Forme.
12.7. Sécurité	Le Prestataire, Last Mile Solutions et leurs sous-traitants, prennent plusieurs mesures pour sécuriser au mieux les données traitées sur la Plateforme et dans l'Application, notamment en utilisant la sécurité des transferts de données, en sécurisant les sites web et les logiciels contre les cyber-attaques, et en mettant à jour les outils informatiques utilisés. En particulier, le cryptage SSL (utilisé pour sécuriser la transmission de données sur Internet), le protocole d'intégration SEPA (interface bancaire), sont utilisés dans le cadre des Services.
12.8. Avis de risques	L'Utilisateur Final est averti qu'aucune mesure de sécurité ne peut éliminer à 100 % tous les risques et menaces, en particulier ceux liés à l'utilisation d'internet ou des appareils mobiles. Ces risques peuvent inclure, par exemple, les logiciels malveillants, les logiciels espions, le SPAM, le phishing, le piratage et la cryptanalyse. En outre, la manière dont l'Utilisateur Final utilise les Services, y compris en faisant preuve de prudence dans l'utilisation d'Internet et en disposant de son propre logiciel antivirus, affecte le niveau de risque des services fournis par voie électronique.
12.9. Interdiction	L'Utilisateur Final ne peut introduire sur la Plateforme, l'Application et le Compte de l'Utilisateur Final des contenus de nature illicite, violant la loi ou les bonnes mœurs, y compris, notamment, introduire un logiciel malveillant ou un logiciel de traçage.
12.10. Pauses	Des interruptions temporaires du fonctionnement de la Plate-Forme ou de l'Application sont possibles pour effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de développement, notamment pour les mettre à jour et les développer - à condition que l'étendue des travaux

justifie une telle interruption. Le Prestataire de Services informera les Utilisateurs Finaux à l'avance de toute interruption prévue dans le fonctionnement d'un Service donné. Des interruptions dans la disponibilité des Services peuvent également se produire pour d'autres raisons indépendantes de la volonté du Prestataire de Services ou de Last Mile Solutions, y compris des interruptions de l'approvisionnement en électricité, d'Internet, des problèmes de télécommunications, des problèmes de communication ou d'autres causes externes.

13. AUTRES DISPOSITIONS :

<p>13.1. Droit et juridiction compétente</p>	<p>L'AUF est régi par le droit français. Tout litige découlant de l'AUF sera réglé par les tribunaux de Paris (France). Le choix de la loi ne prive pas le Consommateur - Utilisateur Final concluant cet accord de ses droits et de sa protection en vertu des dispositions impératives de la loi de son pays de résidence habituelle (qui - en l'absence du choix de la loi susmentionné - aurait été applicable à ce Consommateur).</p>
<p>13.2. SaaS</p>	<p>Le Compte d'Utilisateur Final - tel que décrit dans le présent document - est fourni en tant que Service (aucune licence n'est accordée). Vos droits d'utilisation, en tant qu'Utilisateur Final, sont limités au champ d'application décrit ici et limités à la durée du présent accord.</p>
<p>13.3. Résiliation</p>	<p>L'accord avec le Prestataire de Services tel que décrit dans le présent AUF est conclu pour une durée indéterminée et l'Utilisateur Final, le Prestataire de Services et/ou LMS (chacun d'entre eux séparément) peuvent résilier le présent AUF à tout moment, en respectant un délai de préavis d'un (1) mois.</p> <p>En cas de résiliation des Conditions Générales, l'utilisation de la Plate-Forme et/ou de l'Application n'est plus autorisée et le présent AUF est également considéré comme résilié.</p> <p>Le Prestataire de Services peut résilier cet AUF dans son intégralité - ou, le cas échéant, partiellement - avec effet immédiat (après une demande préalable de cessation de la violation dans un délai raisonnable) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il s'avère impossible, cette impossibilité étant répétée, d'effectuer le débit direct/le recouvrement automatique des redevances dues ; ou • Si les arriérés de paiement de l'Utilisateur Final courent sur plus de trente (30) jours ; ou • Si l'Utilisateur Final ne respecte pas le présent AUF.
<p>13.4. Version de l'AUF</p>	<p>L'accord avec l'Utilisateur Final est régi dans chaque cas par l'AUF dans la version acceptée sur la Plate-Forme ou dans l'Application ou modifié conformément au présent AUF.</p>
<p>13.5. Modification de l'AUF</p>	<p>Le Prestataire de Services est unilatéralement autorisé à modifier le présent AUF pendant sa durée pour des raisons d'importance, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour tenir compte des modifications de la législation ou de leur interprétation par les tribunaux ou les organes administratifs ; • pour ajouter de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux Services ou modifier l'étendue des services offerts ; • pour corriger les erreurs évidentes, les erreurs de calcul, les erreurs linguistiques, etc ; • en cas de modification de la relation contractuelle entre le Prestataire de Services et LMS ou entre le Prestataire de Services ou LMS et leurs sous-traitants ou partenaires, dans la mesure et pour chaque cas où cela affecte les Services de LMS ; • en cas de modification de l'infrastructure du Réseau de Recharge, de la Plate-Forme ou de l'Application affectant leur fonctionnement. <p>L'Utilisateur Final enregistré sera informé par voie électronique de la modification de l'AUF, et par la mise à sa disposition du contenu du nouvel AUF par courrier électronique ou par l'intermédiaire de son Compte d'Utilisateur Final.</p> <p>La modification de l'AUF prend effet à l'expiration d'un délai de quatorze (14) jours à compter du moment où l'AUF modifié est mis à la disposition de l'Utilisateur Final ou à compter du moment où l'Utilisateur Final accepte l'AUF modifié. Dans le cas d'un Utilisateur Final Consommateur, les dispositions modifiées de l'EUA deviennent contraignantes au plus tôt à partir du moment de l'acceptation de l'AUF modifié par l'Utilisateur Final Consommateur. L'Utilisateur Final peut résilier le présent AUF dans les quatorze (14) jours suivant la réception de l'AUF modifié.</p> <p>Pendant la période de préavis, les dispositions du présent AUF antérieures aux modifications s'appliquent. Les modifications apportées au présent AUF n'affectent pas les Services fournis jusqu'à la date de la modification.</p>

